



KING Colorant

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit	KING Colorant
Autres moyens d'identification	KING Colorant
Famille du produit	Produits résidentiels King
Usage recommandé	Sert à ajouter de la couleur au SAKRETE mélange à béton, SAKRETE au mélange à ciment avec sable, SAKRETE au mélange à mortier, au stuc, aux tuiles de patio, aux couches décoratives et à la plupart des autres produits à base de ciment.
Identificateur du fabricant/fournisseur	Matériaux King et Compagnie, 3825 Alfred-Laliberté, Boisbriand, QC, J7H 1P7, www.kpmindustries.com/fr
Numéro de téléphone d'urgence	Matériaux King et Compagnie, (800) 430-4104, 8h30-16h30 Chemtrec, (800) 424-9300, 24 heures/7 jours par semaine
Numéro de la FDS	0158
Date de préparation	le 24 septembre, 2019

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Non classifié dans une classe de danger.

Éléments d'étiquetage

Sans objet

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ne contient pas d'ingrédients nocifs.

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs	Autres noms
Ferric oxide	1309-37-1	80-100%		

Notes

D'autres additifs non contrôlés par SIMDUT ou autres lois.

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

Transporter à l'air frais. Consulter un médecin en cas de malaise ou si les symptômes de toux ou autres ne se calment pas.

Contact avec la peau

Rincer doucement et en profondeur à l'eau tiède avec un savon doux pendant 5 minutes.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant 15 à 20 minutes, tout en maintenant

les paupières ouvertes. Consulter un médecin en cas d'éraflures.

Ingestion

Ne jamais rien administrer par la bouche à la personne qui est en train de perdre conscience, est inconsciente ou a des convulsions. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Non combustible. Utiliser un agent extincteur approprié à l'incendie environnant.

Agents extincteurs inappropriés

NE PAS utiliser de dioxyde de carbone ou d'autres agents extincteurs étouffant les flammes.

Dangers spécifiques du produit

Ne brûle pas.

De fortes concentrations de poussières en suspension peuvent présenter des risques pour les explosions. Oxydant léger. En cas de feu, l'oxyde ferrique peut libérer de l'oxygène gazeux, ce qui accélérera le développement du feu et le fera brûler plus intensément.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Aucune précaution particulière n'est nécessaire.

Précautions relatives à l'environnement

Aucune précaution particulière n'est nécessaire.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Recueillir au moyen d'une pelle, d'une écope ou d'un aspirateur HEPA approuvé et placer dans un récipient approprié en vue de l'élimination.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

N'utiliser qu'aux endroits où la ventilation est adéquate. Éviter de produire de la poussière.

Les précautions suivantes constituent des pratiques exemplaires : éviter de respirer le produit; éviter tout contact cutané et oculaire; se laver les mains après la manutention.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker dans une zone ayant les caractéristiques suivantes : frais, sec, bien ventilé.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH TLV®		OSHA PEL		AIHA WEEL	
	TWA	STEL	TWA	Ceiling	8-hr TWA	TWA
Ferric oxide	5 mg/m ³ A4		10 mg/m ³			

Contrôles d'ingénierie appropriés

La ventilation générale est habituellement adéquate.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Si une évaluation des risques en indique la nécessité, des lunettes protectrices conformes aux normes et règles approuvées doivent être portées.

Protection de la peau

Identificateur du produit : KING Colorant - Ver. 1
Date de préparation : le 24 septembre, 2019
Date de la plus récente version révisée :

FDS No. : 0158

Page 02 de 05

Si une évaluation des risques en indique la nécessité, des gants résistants aux produits chimiques conformes aux normes et règles approuvées doivent être portés en tout temps lorsqu'on manipule les produits chimiques. Choisir un protecteur corporel selon son type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.

Protection des voies respiratoires

L'utilisation d'un respirateur approuvé, basée sur une évaluation des risques est nécessaire. La protection respiratoire doit être choisie selon les niveaux prévus ou connus d'exposition et le travail à effectuer.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Poudre.
Odeur	Sans odeur
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	Pas disponible
Point de fusion/Point de congélation	Pas disponible (fusion); Pas disponible (congélation)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Pas disponible
Point d'éclair	Sans objet
Taux d'évaporation	Sans objet
Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité	Sans objet (supérieure); Sans objet (inférieure)
Tension de vapeur	Sans objet
Densité de vapeur	Pas disponible
Densité relative (eau = 1)	2
Solubilité	Insoluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-inflammation	Sans objet
Autres informations	
État physique	Solide

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique

Habituellement stable.

Risque de réactions dangereuses

Inconnu.

Conditions à éviter

Inconnu.

Matériaux incompatibles

Carbon monoxide, hydrazine, calcium hypochloride, performic acid, bromine pentafluoride.

Produits de décomposition dangereux

Inconnu.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Identificateur du produit : KING Colorant - Ver. 1
Date de préparation : le 24 septembre, 2019
Date de la plus récente version révisée :

FDS No. : 0158

Page 03 de 05

Voies d'exposition probables

Inhalation; contact avec la peau; ingestion.

Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
Ferric oxide		> 10000 mg/kg (rat) (4 heures d'exposition)	

CL50: Sans objet.

DL50 (orale): Sans objet.

DL50 (cutanée): Sans objet.

Corrosion/Irritation cutanée

Aucun effet indésirable attendu.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Peut causer une irritation mécanique. Les symptômes peuvent inclure la toux et l'essoufflement.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Inhalation

Peut causer irritation du nez et de la gorge. Les symptômes peuvent inclure la toux et l'essoufflement.

Ingestion

Si de grandes quantités sont avalées, peut produire des troubles gastro-intestinaux.

Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées

L'exposition par l'inhalation au fer, à long terme, a donné lieu à des taches sur les poumons, une condition appelée sidérose. Ceci est considéré comme une pneumoconiose bénigne et ne cause normalement pas de troubles physiologiques. L'exposition des yeux à long terme peut tacher les yeux et laisser un anneau de rouille.

Cancérogénicité

Nom chimique	CIRC	ACGIH®	NTP	OSHA
Ferric oxide	Groupe 3	A4		

Aucune désignation spécifique.

Aucune donnée n'a été recueillie sur: Corrosion/Irritation cutanée, Lésions oculaires graves/Irritation oculaire, Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique, Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées, Sensibilisation respiratoire ou cutanée, Cancérogénicité, Développement de la progéniture, Fonction sexuelle et la fertilité, Mutagénicité sur les cellules germinales, Effets d'interaction

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Aucun effet important ou danger critique connu.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

La production de déchets devrait être évitée ou minimisée autant que possible. Éliminer le surplus et les produits non-recyclables par le biais d'un entrepreneur agréé en élimination de déchets. L'élimination de ce produit, des solutions et des sous-produits doit respecter en tous les cas les lois de la protection de l'environnement et de l'élimination de déchets, ainsi qu'à toutes lois locales ou régionales applicables. Évitez la dispersion des matériaux renversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N'est pas régi par le Règlement canadien sur le transport de marchandises dangereuses. N'est pas régi par le Règlement DOT É.-U.

Identificateur du produit : KING Colorant - Ver. 1
Date de préparation : le 24 septembre, 2019
Date de la plus récente version révisée :

FDS No. : 0158

Page 04 de 05

Précautions spéciales Sans objet

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC

Sans objet

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

FDS préparée par Matériaux King et Compagnie

Numéro de téléphone 450-430-4104

Date de préparation le 24 septembre, 2019

Avis Au meilleur de notre connaissance, les informations contenues dans ce document sont exactes. Toutefois, ni Matériaux King et Compagnie, ni aucune de ses filiales, n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité des informations contenues aux présentes. La détermination finale de l'adéquation de tout matériau relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux peuvent présenter des risques inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans les présentes, nous ne pouvons garantir qu'il s'agit des seuls dangers existants.

Identificateur du produit : KING Colorant - Ver. 1

FDS No. : 0158

Date de préparation : le 24 septembre, 2019

Date de la plus récente
version révisée :

Page 05 de 05